

ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Énergie

Fermeture de sept centrales thermiques espagnoles.

Le ministère espagnol pour la transition écologique (MITECO) a annoncé, mardi 30 juin, la fermeture de sept centrales thermiques à charbon (d'une puissance totale de 4,6 GW), sur les 15 que compte le pays. Les opérateurs (les énergéticiens Iberdrola, Endesa et Viesgo), en raison des conditions de marché, notamment les contraintes d'investissements pour se conformer à la réglementation européenne en termes d'émissions, ont choisi de fermer ces installations. Ces fermetures entraîneront selon plusieurs médias le licenciement de 1000 personnes. Le MITECO promet des « contrats de transition juste » afin de préparer avec toutes les parties prenantes la reconversion de ces sites, où certains opérateurs, comme Endesa, souhaitent à moyen terme développer des projets de centrales solaires photovoltaïques.

Les compagnies d'électricité proposent que le produit de la taxe sur l'énergie nucléaire soit affecté aux communautés autonomes en échange de l'abolition des taxes régionales sur les centrales nucléaires.

La Catalogne a adopté, le 28 avril, la loi régionale 5/2020, qui établit une taxe de 5 € par MWh produit par une centrale nucléaire, réduite à 1 € par MWh pour les cycles combinés gaz. Les autres technologies en sont exemptées. Entrant en vigueur le 1er juillet, cette taxe devrait coûter 120 M€ par an aux centrales d'Ascó (détenue à 85% par Endesa et 15% par Iberdrola) et de Vandellós (72% à Endesa et 28% à Iberdrola). En conséquence, ces compagnies ont proposé au gouvernement de transférer aux communautés autonomes le produit des taxes environnementales de l'État sur les centrales nucléaires - environ 300 M€ par an, en échange de la suppression par les gouvernements locaux de leurs propres taxes environnementales. Après deux premières tentatives bloquées par la Cour Constitutionnelle, l'exécutif catalan s'est montré plus prudent en prenant comme modèle la taxe d'Estrémadure, sur les installations qui affectent l'environnement, approuvée par la Haute Cour en 2018.

Le gouvernement a approuvé un décret-loi royal prévoyant des mesures pour stimuler les énergies renouvelables et promouvoir la reprise économique.

Le Conseil des ministres, sur proposition du ministère de la Transition écologique et du défi démographique, a approuvé mardi 23 juin, un arrêté-loi royal comportant une série de mesures visant à promouvoir la transition énergétique vers un système électrique 100% renouvelable et favoriser une reprise économique conforme au Pacte vert européen. Le décret élimine les obstacles au déploiement massif de sources renouvelables, définit de nouveaux modèles commerciaux, s'attaque au déficit structurel du système électrique et promeut l'efficacité énergétique. Le décret-loi royal est divisé en quatre blocs. Le premier comprend la réglementation (mise en place de délais et de jalons) de l'accès au réseau électrique pour les installations renouvelables afin d'éviter les mouvements spéculatifs et établit un nouveau mécanisme d'enchères pour fournir aux énergies renouvelables un cadre prévisible et stable. Le second se concentre sur la promotion de nouveaux modèles économiques qui seront essentiels dans les années à venir, comme c'est le cas pour l'agrégation de la demande, le stockage et l'hybridation. Troisièmement, le décret-loi s'attache à promouvoir l'efficacité énergétique en rendant le Fonds national pour l'efficacité énergétique plus flexible ; et, enfin, une série de mesures sectorielles sont mises en place pour stimuler l'activité économique et l'emploi en réponse à la crise COVID-19.

Le gouvernement approuve une aide de 20 M€ pour la promotion du photovoltaïque aux Canaries.

Le Conseil des ministres a autorisé l'Institut pour la Diversification et les Économies d'énergie (IDAE) à lancer

un appel d'offre «SolCan», doté de 20 M€ afin d'installer 150 MW de capacité solaires photovoltaïques dans l'archipel des îles Canaries en 2020. Cette aide sera cofinancée par le Fonds européen de développement régional (Feder), au titre des déséquilibres inter-régionaux.

Manuel García Hernández nommé à la direction générale des politiques énergétiques et des mines.

Ingénieur industriel de formation (2000), Manuel García Hernández a intégré le Corps d'État des ingénieurs industriels en 2005. Il a occupé divers postes au secrétariat d'État à l'Énergie (conseiller technique, conseiller, directeur de cabinet). Il a également été secrétaire général adjoint du ministère de l'industrie, de l'énergie et du tourisme puis secrétaire général technique du ministère de l'énergie, du tourisme et de l'agenda numérique, avant de remplacer María Jesús Martín Martínez au poste de directeur général des politiques énergétiques et des mines.

Iberdrola poursuit sa stratégie d'internationalisation en Australie.

L'énergéticien espagnol Iberdrola (52 GW de puissance installée, CA 2019 : 10 Mds€ dont 60% réalisés à l'étranger) a annoncé une OPA sur la société australienne *Infigen Energy* pour 510 M€, propriétaire d'un parc éolien d'une puissance installée de 670 MW et d'un portefeuille de projets d'environ 1 GW. Présent déjà aux Etats-Unis, en France (projet de 500 MW d'éolien off-shore à Saint Brieu), au Royaume-Uni et au Brésil, Iberdrola compte, à travers cette opération, poursuivre son implantation dans de nouveaux marchés porteurs du secteur de l'éolien.

Un nouveau PPA pour EDP en Espagne.

L'énergéticien portugais EDP (9 GW de puissance installée) et le géant néerlandais du secteur de l'alimentation, Royal DSM, ont signé un contrat d'achat d'électricité à long terme (*Power Purchase Agreement* ou PPA). L'accord de fourniture d'électricité prévoit la construction d'une centrale éolienne et de deux centrales photovoltaïques en Espagne, d'une capacité totale de 59 MW dont la mise en service est prévue entre 2020 et 2023.

Environnement

Le Conseil des Ministres a adopté un avant-projet de loi sur les déchets et les sols contaminés.

Afin de se conformer à la législation européenne et dans le respect de sa feuille de route environnementale annoncée en janvier 2020, le gouvernement espagnol a adopté le 3 juin en conseil des ministres un projet de loi sur les déchets et les sols contaminés visant à transposer les directives (i) UE 2018/851 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets et (ii) la directive 2019/94¹ relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement. Le texte présenté prévoit, entre autres mesures, un nouvel impôt sur les récipients en plastique non réutilisables qui pourrait permettre de collecter des recettes annuelles à hauteur de 724 M€. Cette nouvelle taxe imposera à hauteur de 0,45 €/kg la fabrication, l'importation et l'acquisition intracommunautaire de récipients en plastique non réutilisables qui seront utilisés sur le marché espagnol. En outre, le texte prévoit que les micro-plastiques ajoutés aux produits cosmétiques et aux détergents seront interdits, et prévoit également la mise à disposition gratuite aux clients des bars de l'eau du robinet ou l'interdiction de la destruction des surplus invendus de produits non périssables. Ainsi le texte fixe des objectifs globaux de réduction des déchets : -10% à l'horizon 2020 par rapport au volume produit en 2010, -13% à 2025 et -15% à 2030. De même, le projet de loi fixe des objectifs pour le recyclage de déchets municipaux : 55% à l'horizon 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035². Enfin, il est également prévu de lutter contre le gaspillage alimentaire, contre l'obsolescence programmée et d'alourdir les sanctions pour lutter contre l'abandon de déchets en milieu naturel.

La stratégie de l'économie circulaire "Espagne Circulaire 2030" (EEEC) approuvée en Conseil des ministres le 2 juin 2020.

¹ Directive 2018/851 à transposer avant juillet 2020 et directive 2019/94 devant être transposée entre 2021 et 2024.

² Le taux de recyclage des déchets municipaux en Espagne est de 46% en 2017.

La stratégie espagnole pour l'économie circulaire - "Espagne Circulaire 2030", est un document-cadre qui entend promouvoir un nouveau modèle de production et de consommation dans lequel la valeur des produits, des matériaux et les ressources sont maintenues dans l'économie aussi longtemps que possible permettant de minimiser la production de déchets. Bien que la stratégie soit dotée d'un caractère transversal, elle identifie six secteurs prioritaires : i/ la construction, ii/ l'agroalimentaire, la pêche et la foresterie, iii/ l'industrie, iv/ les biens de consommation, v/ le tourisme et vi/ le secteur du textile et de l'habillement. D'ici 2030 en prenant 2010 comme année de référence, l'Espagne souhaite réduire de 30% sa consommation de matériaux, de 15% sa production de déchets, atteindre 10% de réutilisation des déchets municipaux, améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau de 10% et limiter les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets à 10 millions de tonnes équivalents CO₂. De même, l'Espagne souhaite réduire sa production de déchets alimentaires : de 50% par habitant pour la consommation des ménages et la vente au détail et de 20% dans les chaînes de production et d'approvisionnement à partir de 2020. Le déploiement de cette stratégie se fera au moyen de plans d'action triennaux successifs, dont le premier couvrira la période 2021-2023.

Le gouvernement approuve le projet de loi sur le régime d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le gouvernement soumet au Parlement le projet de loi réglementant le régime d'échange de droits d'émission de GES (avec 289 MtCO₂³, l'Espagne est responsable d'environ 7% des émissions de l'UE28). L'objectif est d'adapter la réglementation actuelle aux nouveaux objectifs de réduction des émissions que l'Union européenne a fixés comme contribution à l'accord de Paris, soit une réduction d'au moins 40% en 2030 par rapport aux valeurs de 1990. La porte-parole du gouvernement a souligné qu'en 2019, les émissions des secteurs de la production électrique et du transport aérien dans l'UE avaient été réduites de 35% et 45% en Espagne par rapport aux chiffres de 2005, première année au cours de laquelle ce régime a commencé à fonctionner. En outre, elle a précisé que ce régime concerne 970 installations et 30 opérateurs aériens, dont les émissions conjointes de GES représentent 40% des émissions totales du pays.

TRANSPORT ET INDUSTRIE

Transports

Lors d'une vidéoconférence le 4 juin 2020 avec les ministres des transports de l'Union européenne, le ministre espagnol José Luis Ábalos a plaidé pour octroyer au secteur des transports une plus grande place dans le plan de relance européen.

Le ministre espagnol considère essentiel que le secteur des transports fasse l'objet d'une attention particulière dans ce plan : "Nous ne pouvons pas oublier que notre secteur souffre toujours (...) par sa quasi-paralysie". Le plan de relance européen contribuera à prévenir des distorsions de concurrence dans un marché unique et garantira la cohésion économique, sociale et territoriale de l'ensemble de l'Union. Soulignant le rôle central des couloirs verts dans la continuité de l'approvisionnement, José Luis Ábalos souhaite que la Commission européenne fasse le pari d'une "politique de réseau transeuropéen" permettant une bonne connexion de la périphérie au centre de l'Europe". Par ailleurs, le ministre a mentionné deux initiatives soutenues par l'Espagne sur proposition des Pays-Bas, qui visent à promouvoir le transport ferroviaire international de voyageurs, et le développement des carburants durables dans l'aviation.

Le gouvernement alloue 800 M€ pour compenser le déficit des opérateurs de transport public.

Le conseil des ministres du 16 juin a approuvé l'allocation de 800 M€, issus du Fonds COVID-19, aux communautés autonomes et aux villes, afin de financer le déficit subi par les opérateurs de transports publics, en raison des mesures sanitaires adoptées pendant l'état d'alerte. Ces dernières ont provoqué une baisse drastique de la demande de transport, entraînant ainsi une réduction des revenus aggravée par la limitation

³ Donnée 2019 : <https://www.lavanguardia.com/natural/20200312/474097404079/emisiones-de-gases-santamarta-inventario-transporte.html>

de l'occupation des véhicules, ainsi que des coûts supplémentaires dus aux dispositifs de prévention, de nettoyage et de désinfection. Les services publics de l'État fournis par l'opérateur ferroviaire historique Renfe feront l'objet de mécanismes spécifiques. La répartition du fonds a été effectuée en tenant compte de l'impact budgétaire subi par les communautés autonomes dans le domaine du transport de passagers : 34% seront alloués aux services réguliers de transport interurbain de voyageurs ; 13% aux services de métro, de tramway ou de trains de banlieue ; 49% seront alloués sur la base des données du Consortium Régional des Transports de Madrid et de l'Autorité des Transports Métropolitains de Barcelone et 4% seront alloués aux îles Canaries pour son système de transport interurbain.

Industrie

Transport ferroviaire de passagers : en raison du confinement, Rielsfera décale son arrivée sur le marché espagnol de la grande vitesse.

Initialement prévue pour le 14 décembre 2020, la mise en place de l'offre commerciale proposée par Rielsfera, la filiale de la SNCF en Espagne est reportée en raison de la crise du coronavirus et plus particulièrement du « retard dans la préparation du matériel roulant ». Malgré ce contexte, l'opérateur public français a réaffirmé « son engagement à proposer une offre en Espagne et met tout en œuvre pour démarrer ses opérations au printemps 2021 ». Le 3 juillet, Renfe et Rielsfera devront présenter leurs demandes de sillons (créneaux horaires d'utilisation du réseau ferré).

Après l'annonce de restructuration du constructeur automobile Nissan, les gouvernements central et catalan ont proposé une solution alternative à la fermeture en décembre de l'usine du groupe à Barcelone.

Les pouvoirs publics espagnols (ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme, le gouvernement régional de Catalogne et la mairie de Barcelone) ont proposé un plan d'investissements à hauteur de 300 M€ et 100 M€ d'aides publiques pour créer une nouvelle ligne de production garantissant 10 ans d'activité du site de Barcelone. Le gouvernement catalan a indiqué que Nissan n'a pas répondu à ce plan industriel et chiffre à 25 M€ les subventions octroyées au groupe japonais au cours des 12 dernières années, possiblement à rembourser en cas de fermeture. Le secrétaire général de l'industrie et des PME, Raul Blanco, a souligné que le départ du constructeur automobile de la zone franche de Barcelone pourrait impliquer 1 Md€ en coûts salariaux et immobiliers, en plus des « sujets environnementaux et autres » qui devront aussi être réglés par l'entreprise.

Malgré le plan industriel présenté par le gouvernement central et régional, Nissan a confirmé le 28 mai la fermeture de ses usines à Barcelone en décembre.

Environ 3 000 salariés seront licenciés dans les prochains mois et la restructuration de l'usine japonaise pourrait affecter indirectement près de 30 000 emplois. Le site produisait à moins de 30% de sa capacité avant la crise sanitaire. Selon le journal japonais Nikkei, la restructuration de Nissan entraînerait une réduction de 20% de sa capacité de production jusqu'en 2023. Toutefois, le secteur automobile espagnol se dit soulagé d'apprendre que le plan d'ajustement (réduction de personnel de 15 000 salariés) présenté par le groupe Renault n'impacterait pas les usines du groupe en Espagne. Pour rappel, Renault emploie environ 14 000 personnes en Espagne et produit des véhicules et des équipements automobiles dans ses quatre usines de Palencia, Valladolid (2 usines) et Séville.

Le groupe Segura a annoncé une procédure de licenciement collectif.

Avec environ 1 000 employés et quatre usines de production (dont 3 dans la Communauté Valencienne), le groupe, spécialisé dans les équipements automobiles, a annoncé que la baisse de la demande et la situation de crise expliquent cette décision de restructuration. L'ampleur du licenciement collectif n'a pas encore été annoncée.

Les ventes de véhicules restent très limitées en mai 2020.

Du côté des concessionnaires, qui ont commencé à rouvrir à la mi-mai, les ventes sont toujours très faibles

avec 34 337 véhicules vendus, soit le 2ème chiffre le plus bas après celui d'avril (4 163 véhicules vendus), et représentant une chute de 72,7% par rapport à mai 2019. Malgré des réductions allant de 15 à 20%, le secteur estime que les ventes ne reprendront pas avant la fin de l'été et insiste sur le besoin d'un plan d'appui, à court et à moyen terme, chiffré à 400 M€ pour stimuler la demande (besoin auquel répond en partie le plan du gouvernement, cf. *infra*).

Avec le soutien des syndicats de salariés et le satisfecit des principales associations patronales, le Président du Gouvernement a présenté le lundi 15 juin le « plan de relance de la chaîne de valeur de l'industrie automobile, vers une mobilité durable et connectée ».

Quelques jours après le plan de soutien français et l'annonce de la fermeture de l'usine Nissan de Barcelone, Pedro Sánchez a présenté un plan de relance de 3,75 Md€, comprenant des primes à l'achat et des mesures économiques, fiscales et réglementaires pour accompagner la transition écologique du secteur. Générant 10% du PIB national, le secteur subit un choc sans précédent cette année, avec un effondrement des ventes pendant le confinement, et la fermeture temporaire des 17 sites de production (600 000 salariés en chômage partiel fin mars). L'enjeu majeur pour l'Espagne est de renouveler la flotte de véhicules afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports qui s'élève à 25% des émissions de CO₂⁴. Pour y remédier, le plan du gouvernement prévoit ainsi notamment une enveloppe de 450 M€ répartie comme suit : 100 M€ pour acquérir des véhicules à énergie alternative (y compris des véhicules électriques et des poids lourds au gaz naturel) ; 250 M€ sous forme de « primes à la casse », pour remplacer les véhicules les plus anciens selon un critère de neutralité technologique (entre 4000 € pour un véhicule zéro émission et 800 € pour une voiture thermique à émissions inférieures à 120 gCO₂/km) ; 100 M€ pour le renouvellement du parc détenu par les collectivités publiques.

En marge de ces annonces, les organisations patronales se sont également engagées à faire progresser la décarbonation du parc et à privilégier les sites espagnols pour la production de nouveaux modèles électriques. L'association des constructeurs espagnols (ANFAC) fixe comme objectif dans son plan stratégique que l'Espagne produise entre 700 000 et 800 000 véhicules électrifiés par an (100% électriques et hybrides rechargeables)⁵ et déploie 340 000 bornes de recharge sur le territoire national, d'ici 2030 et 830 000 à l'horizon 2040.

Le secteur sidérurgique en mauvaise posture avec la crise économique.

La production sidérurgique a diminué de moitié en avril et plus de 60 000 emplois seraient en jeu. En avril, 626 000 tonnes d'acier ont été produites en Espagne, soit 52% de moins que le rythme habituel (entre 900 000 et un million de tonnes). Ce chiffre est déjà inférieur à celui du mois le plus bas de la crise financière de 2008 (725 000 tonnes). Le secteur a tiré la sonnette d'alarme car une diminution de la production de cette ampleur serait insoutenable au-delà de quelques mois. Il demande que les administrations agissent pour mobiliser la demande en véhicules automobiles et la construction, deux des débouchés-clé pour cette industrie.

L'entreprise d'aluminium Alcoa a commencé la procédure de dialogue avec les représentants syndicaux pour le licenciement de 534 employés de son usine à Lugo (Galice).

L'entreprise explique que les coûts énergétiques élevés et le prix bas de l'aluminium constituent des problèmes structurels qui persisteront à moyen terme. Alcoa considère ainsi que l'usine de Lugo n'est plus compétitive. Elle représente 30 % du PIB de la province de Lugo : de l'activité de cette usine dépendent environ 3 000 emplois directs et indirects. Le gouvernement espagnol aurait tenté d'intervenir pour éviter ces licenciements mais Alcoa a indiqué que la proposition de l'exécutif de garantir un prix de l'énergie entre 25 et 35 €/MWh ne permet pas d'envisager une continuité de l'activité.

Le géant espagnol du textile Inditex, propriétaire de Zara, enregistre une perte nette de 409 M€ au premier trimestre 2020 en raison de l'impact de la pandémie.

⁴ La flotte espagnole a une moyenne d'âge de 12,7 ans, tandis que le marché des véhicules de plus de 20 ans a augmenté de 18% ces dernières années.

⁵ Contre 60 000 aujourd'hui

Le chiffre d'affaires s'est également effondré, à 3,3 Md€ contre 5,9 Md€ au premier trimestre 2019, soit une chute des ventes de 44%. Dans ce contexte, Inditex a décidé de mettre à jour sa stratégie 2020-2022 tout en conservant la totalité des effectifs (176 611 employés dans le monde). Dans le cadre de sa stratégie de digitalisation, le groupe a annoncé 1 Md€ d'investissements pour la vente en ligne, ainsi que la fermeture de 1 000 à 1 200 magasins dans le monde, dont 250 à 300 en Espagne.

TOURISME

L'association patronale des entreprises du tourisme en Espagne, *Exceltur*, prévoit un million de chômeurs et une chute des revenus de 83 Md€ pour le secteur cette année.

Si cette prévision est moins pessimiste que celle publiée en mars (pertes de 92,6 Md€), elle représente une chute de 54 % par rapport à 2019. Selon l'Institut National des Statistiques, l'Espagne n'a reçu aucun touriste international en avril, à comparer aux 7,1 millions de visiteurs en avril 2019 (qui avaient dépensé 7 Md€).

Un plan de soutien gouvernemental au tourisme de 4,252 Md€, critiqué par les professionnels.

Présenté le 18 juin par le président du gouvernement Pedro Sánchez, le « plan d'impulsion pour le secteur touristique » ne satisfait pas les professionnels d'un secteur en difficulté qui représente 12,2% du PIB national. Le plan repose principalement sur des prêts de l'Etat ou garanties publiques (77%), des moratoires sur les créances immobilières et des remises sur les taxes aéroportuaires (756 M€) à venir pour les compagnies aériennes. Sur les 4,252 Md€ annoncés, plus de la moitié (2,6 Md€), avaient déjà fait l'objet d'une communication à l'occasion de la dernière prolongation de l'état d'alerte. Seul 7% de la dotation globale représentent de nouvelles aides directes (environ 300 M€). En complément de ce plan, le président du gouvernement a souligné l'effort réalisé par l'Etat en faveur du secteur (15 Md€) au moyen de la prise en charge du chômage partiel notamment, qui aurait bénéficié à plus de 147 000 entreprises du secteur et à 1,12 million de salariés ou encore des prêts de trésorerie garantis par l'Etat via l'ICO (*Instituto de Crédito Oficial*) pour les entreprises du secteur.

Projet pilote aux îles Baléares pour recevoir 10 900 touristes allemands dès le 15 juin, avant la fin de la quatorzaine obligatoire.

Les îles Baléares ont été la première région espagnole à s'ouvrir au tourisme international après avoir établi un « corridor touristique sûr », avec l'Allemagne, avec l'accord du ministère de la santé. Ce dispositif a permis à environ 10 900 touristes (mois de 1% du nombre de touristes à la même période en 2019) de se rendre dans la région entre le 15 et le 29 juin, avec un protocole permettant d'éviter la quatorzaine sanitaire (qui a pris fin depuis la fin de l'état d'alerte, soit le 21 juin).

Le gouvernement confirme l'interdiction des navires de croisières dans les ports espagnols.

Par une résolution de la direction de la marine marchande, datée du 23 juin et publiée au bulletin officiel du 27 juin, le gouvernement confirme l'interdiction d'entrée, dans les ports espagnols, des navires de croisière effectuant des voyages internationaux et naviguant dans les eaux territoriales, jusqu'à la fin de la crise sanitaire provoquée par le Covid 19. Des exceptions pourront être examinées sur demande de l'autorité portuaire et en accord avec le ministère de la santé.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Alvaro Espino, Pol Faby, Sandra de Gregorio, Yasser Abdoulhousen

Abonnement/désabonnement : espanne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @DGTresor_Iberia 



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.